Zeitschrift des Max-Planck-Instituts für Rechtsgeschichte und Rechtstheorie
Journal of the Max Planck Institute for Legal History and Legal Theory

Rechts Rg geschichte

Rechtsgeschichte
Legal History

www.lhlt.mpg.de

http://www.rg-rechtsgeschichte.de/rg34
Zitiervorschlag: Rechtsgeschichte – Legal History Rg 34 (2026)
http://dx.doi.org/10.12946/rg34/232-235

Rg 34 2026 232 – 235

Frederik Dhondt*

L'histoire impériale moderne vue d'en bas

[Early Modern Imperial Agency from Below]

* Vrije Universiteit Brussel, frederik.dhondt@vub.be

Dieser Beitrag steht unter einer Creative Commons Attribution 4.0 International License

Frederik Dhondt

L'histoire impériale moderne vue d'en bas*

L'historiographie de l'époque moderne a considérablement évolué au long du dernier quart de siècle.[1] Notamment le »décloisonnement« du monde moderne (ou les connexions et rencontres intercontinentales) a été reconsidéré, en mettant l'accent sur l'agentivité (l'*»agency«*) d'acteurs non-étatiques. Pour les éditeurs du volume *Agents of European Overseas Empires. Private Colonisers, 1450–1800*, les acteurs créent les processus, et non l'inverse. Le lecteur averti songera sans doute aux travaux de Daniel Dessert sur les conglomérats commerciaux et financiers à l'œuvre derrière Louis XIII, Louis XIV et leurs ministres Richelieu, Mazarin ou Colbert, tels qu'intégrés par Martti Koskenniemi dans son archéologie intellectuelle *To the Uttermost Parts of the Earth*,[2] à l'ouvrage d'Indravati Félicité sur le Saint-Empire et »le monde«,[3] aux travaux de Catia Antunes,[4] ou encore aux débats récurrents sur la nature de l'empire espagnol.[5]

Le volume présent, édité par Agnès Delahaye, Elodie Peyrol-Kleiber, L. H. Roper et Bertrand Van Ruymbeke, réunit un ensemble de neuf essais produits par douze auteurs sur la diversité d'acteurs au sein d'un empire, ou dans les interstices entre plusieurs (2). Comme l'indique le sous-titre, les »colonisateurs privés« sont au centre de l'attention. La diversité des espaces »fragmentés, distants et contestés« mais néanmoins »profondément connectés« permet de mettre en lumière à la fois des identités spécifiques et des pratiques ou savoirs partagés (9).

L'introduction, particulièrement solide et dense, invite à élargir le prisme théorique de l'expansion européenne, envisagée dans une perspective d'histoire atlantique (2).[6] Le concept de mercantilisme y est jugé périmé (3), tout comme le clivage entre sphères publique et privée. En réalité, des acteurs privés rendaient service à leur souverain en traversant les mers, de même qu'ils pouvaient jouer un rôle crucial dans la construction de phares ou de routes à l'échelle interne (3). L'expertise, les réseaux et l'expérience de ces acteurs individuels étaient déterminants. Il apparaît dès lors logique, voire nécessaire, que l'autorité publique leur soit en partie déléguée (7). Plutôt que de privilégier les intérêts de la métropole, le volume se concentre sur les acteurs partis outre-mer (8), dont les intérêts pouvaient également entrer en conflit avec ceux de leur propre »empire« (9). Il est ainsi question de *»colonising agency«* (agentivité coloniale) (8).

En complément à l'introduction, S. Lachenicht offre une vue comparative des négociations entre acteurs au sein de l'empire français et britannique (23–44). La contribution met en lumière les tensions entre manufactures métropolitaines et importations coloniales et les visions stratégiques de projection de puissance outremer. La seconde partie du volume traite les »limites du contrôle impérial«. F. Brizay voue un chapitre à la célèbre *Histoire des Deux Indes* de Raynal (et Diderot) (45–65), à laquelle revient B. Van Ruymbeke dans l'épilogue du volume. L. H. Roper étudie l'empire anglais au »long XVII^e siècle«, nuançant l'impact de la »Glorious Revolution« de 1688–1689 (66–87).

* Agnès Delahaye, Elodie Peyrol-Kleiber, L. H. Roper, Bertrand Van Ruymbeke (eds.), Agents of European Overseas Empires. Private Colonisers, 1450–1800 (Seventeenth- and Eighteenth-Century Studies 19), Manchester: Manchester University Press 2024, xiv + 262 p., ISBN 978-1-526-16734-7

1 L'accent du volume est mis sur l'époque précédant l'analyse du regretté Christopher Bayly, The Birth of the Modern World, 1780–1914: Global Connections and Comparisons, Malden 2004.

2 Martti Koskenniemi, To the Uttermost Parts of the Earth: Legal Imagination and International Power, 1300–1870, Cambridge 2021, DOI 10.1017/9781139019774.

3 Indravati Félicité, Le Saint-Empire face au monde: contestations et redéfinitions de l'impérialité, XV^e–XIX^e siècle, Paris 2024.

4 Cátia A. P. Antunes et al., A Hydra of Business and Men: The Habsburg Asiento de Negros in Structuring the European Transatlantic Slave Trade, Leiden / Boston 2025, DOI 10.1163/9789004745094.

5 Edward Jones Corredera, Introduction: Who Prayed for the Iberian World? Incomparable Empires in Global History, in: id. (ed.), Supplicant Empires. Searching for the Iberian World in Global History, Turnhout 2025, 9–34.

6 Wolfgang Reinhard, Die Unterwerfung der Welt: Globalgeschichte der europäischen Expansion, 1415–2015, München 2016.

Éric Roulet se penche sur les »limites du contrôle royal de l'émigration en Amérique espagnole« au XVI[e] siècle (91–107), en détaillant à la fois les évolutions, la rigueur officielle de la répression de l'émigration illégale, ainsi que la corruption et la négligence (96–97), tant à Séville et les neuf autres ports autorisés à l'embarquement qu'à La Havane, Carthagène et Veracruz. Deux contributions portent sur l'empire hollandais: d'abord celle d'A.-C. Faucquez, qui présente la Nouvelle-Hollande dans les interconnexions impériales au XVII[e] siècle (108–128), puis celle d'E. Heijmans et R. Thiebaut, consacrée au travail non libre dans l'empire hollandais au XVIII[e] siècle (129–149). Le premier chapitre montre comment la République des Provinces-Unies se constitue dans l'aversion pour l'Espagne et son recours à l'esclavage. L'autrice cite Bredero (1585–1618) et sa pièce »*Moortje*« (1615), accusant les Espagnols d'actes inhumains, ainsi que le juriste Huber (1626–1694), qui se targue du fait que seules des personnes libres sont employées (111). L'autrice attribue la paternité de la légitimation de l'esclavage à Grotius et son *De iure belli ac pacis* (non sans décrire ce qui nous semble plutôt le contexte de *De iure praedae*), et décrit comment le manque de marge démographique et une idéologie portée sur le lucre poussent la WIC (Compagnie néerlandaise des Indes occidentales) à prendre le contrôle, sur la Côte africaine occidentale, de la traite des esclaves depuis le Congo et l'Angola en 1641, avec Curaçao comme »entrepôt« (113–114). La compagnie tablait activement sur ses corsaires, envoyés pour »piller« les marchandises – et les esclaves – transportées sous pavillon espagnol et les juger dans son propre conseil de prises à Recife (115). Après 1662, elle engrangeait l'»*asiento de negros*«, et pouvait approvisionner son ancien ennemi. Lors du transfert de souveraineté aux Anglais en 1664, les marchands de »*Nieuw Amsterdam*« furent autorisés à conserver leurs liens avec les fournisseurs hollandais d'esclaves, contre les »*Laws of Navigation*« [sic] (121).

Le chapitre complémentaire sur le siècle suivant met l'accent sur les dynamiques propres aux territoires d'outre-mer, où les institutions de la VOC (Compagnie néerlandaise des Indes orientales) et de la WIC gouvernent des sociétés diverses, marquées par l'esclavage et donc la peur pour une insurrection (129, 131). Il s'agit pour les auteurs de comparer les formes de »contrôle du travail« dans les espaces atlantique et indien, pour prendre l'Empire hollandais comme un tout (130). D'emblée, les auteurs prennent la législation (les »*plakaatboeken*« [sic]) et les archives de jurisprudence comme point de départ pour Suriname, Batavia et le Cap (131–133). La réponse aux anxiétés de la »minorité hollandaise« dominante fut un droit pénal arbitraire aux clauses vagues, permettant à la fois de punir sévèrement les esclaves et très modérément les propriétaires (141). Malgré certaines limites, le recours effectif pour les esclaves resta douteux (139).

Une troisième partie est consacrée aux »adaptations et développements locaux«. Le chapitre historiographique de T. Burnard et A. Delahaye propose une réflexion sur les catégories propres à l'étude des différentes situations de colonisation, ainsi que sur les avantages et les limites de leur mise en relation (153–178). Le chapitre met en évidence que les colons blancs *(»settlers«)* de l'empire britannique constituent une caractéristique singulière, en tant qu' »agents privés d'une expansion globale« (153), ne serait-ce qu'en transportant la liberté et l'état de droit *(»rule of law«)* … pour eux-mêmes, et non pour les autres (153).[7] Les auteurs soulignent que le concept de »*settler colonialism*« (terme difficilement traduisible, que l'on peut rendre par »colonialisme de peuplement«) appelle une lecture nuancée: les communautés de colons blancs en Amérique du Nord ont effectivement créé un égalitarisme interne et un niveau de prospérité exceptionnellement élevés (154), tout en excluant et en dominant les autres. Une approche postcoloniale peut s'avérer utile, mais elle demeure réductrice et insuffisante pour rendre compte des relations complexes et évolutives à l'œuvre dans ce processus: l'historiographie ne situe une inversion des rapports de force entre populations autochtones et colons qu'au XIX[e] siècle (155–156).

L'objectif essentiel de l'historien est de comprendre les configurations successives de la propriété foncière et les processus d'expropriation des populations autochtones (158), afin de dépasser les »identifications raciales simples« au profit d'appro-

7 Howard Zinn, A People's History of the United States, New York 2005.

ches interactionnelles. Si le concept de *settler colonialism* peut être adapté et approprié, il doit faire l'objet de critiques et de réserves. Les auteurs s'opposent à l'usage du terme de »génocide« comme aspect inhérent, tel qu'il est mobilisé par certains spécialistes de l'Australie pour définir le »*settler colonialism*«: si des discours d'extermination peuvent être attestés en Amérique du Nord au XVII[e] siècle, la mise en œuvre effective d'un tel projet est demeurée très rare. Les colons acceptaient, dans une certaine mesure, la présence des populations autochtones (160). Une digression vers J. G. A. Pocock (1924–2023), historien néo-zélandais de l'École de Cambridge, illustre l'intérêt d'une histoire articulée entre »colons« et populations autochtones pour interroger l'autorité dans les mondes britanniques (160–162). D'autres courants historiographiques, tels que l'exceptionnalisme (162–166) et diverses études de cas (166–171), sont également passés en revue. En conclusion, les auteurs mettent l'accent sur la dynamique de confrontation entre des groupes »venus d'ailleurs« (les colons, mais également les Africains victimes de la traite) et groupes »indigènes«.

M. Garcia-Chapleau examine le Cap de Bonne-Espérance et les intérêts distincts des colons et de la VOC (179–199). Elle met en lumière les activités politiques et les revendications propres des colons européens depuis 1653, invoquant »l'influence libérale continentale« (180), tant en provenance des Provinces-Unies que de la »France jacobine«. Garcia-Chapleau rappelle que l'établissement – un fort et quelques centaines de »*burghers*«, ne dépassant pas huit mille habitants à la fin du XVIII[e] siècle – était délibérément maintenu à une échelle réduite et demeurait constamment déficitaire. L'arrivée de réfugiés huguenots (182–183) fut mal accueillie: on les soupçonnait de paresse et de tiédeur religieuse. Des manifestations de mécontentement politique en 1739 et 1778 laissent entrevoir que les colons mettaient en cause la légitimité des autorités de la VOC (184–185). Les plaintes parvenaient tant aux *Heren XVII* qu'aux États-Généraux à La Haye. Les centaines de signataires dénonçaient l'oppression ainsi que le commerce illicite, qui enrichissait les dignitaires locaux. L'affaiblissement de la compagnie à la fin du siècle donna lieu à des affirmations selon lesquelles la population avait le devoir de modifier la forme de gouvernement (186). L'autrice met les protestations des *burghers* du Cap en relation avec le mouvement des Patriotes, ainsi qu'avec les idéaux républicains américains.[8]

Pendant la quatrième guerre anglo-néerlandaise (1780–1784), l'aide apportée par la France entre 1781 et 1783 contribua également à renforcer ces sympathies (186). La rivalité entre les deux empires se traduisait par un intérêt croissant de Whitehall pour un port de ravitaillement sur la route des Indes, ainsi que pour une base destinée à lutter contre les corsaires français opérant depuis l'actuelle île Maurice. Inversement, Versailles comptait sur le Cap pour soutenir ses positions à l'île Bourbon et à l'île de France (actuelle île Maurice) (187). L'»extravagance«, l'»indulgence« ou encore la »frivolité« françaises auraient »totalement corrompu la vie au Cap«, selon Jacob de Mist, gouverneur calviniste (187). L'augmentation de la fiscalité locale décidée par la VOC en 1795 mena à une révolte, au cours de laquelle une »convention nationale« fut instaurée (188).

Ces événements alarmèrent la Grande-Bretagne et alimentèrent les craintes à La Haye: si les insurgés abolissaient l'esclavage, le modèle économique néerlandais serait menacé (189). Quelques mois après le début de la révolte fiscale, les Britanniques débarquèrent et défirent les insurgés lors de la bataille de Muizenberg (16 septembre 1795, 190). Le caractère déficitaire de la colonie demeura inchangé. Les gouverneurs britanniques maintinrent l'Église réformée en place et »soutenaient les employeurs et les propriétaires d'esclaves« (191), reproduisant ainsi la structure sociale existante.

Enfin, Charlotte Carrington-Farmer (200–222) examine l'exportation »équestre« de la Nouvelle-Angleterre vers les Indes occidentales. L'autrice met en garde: l'exploitation sucrière dans les Antilles nécessitait la présence de mulets (croisement entre un âne et un cheval), qui devaient être importés, notamment depuis les États-Unis à partir de 1787. Ces animaux – dont les circuits d'approvisionnement pouvaient s'étendre jusqu'au Maroc et à Alger (208) – étaient aussi essentiels que la main-d'œuvre contrainte et ne bénéficiaient pas de

8 Janet L. Polasky, Revolutions without Borders: The Call to Liberty in the Atlantic World, New Haven 2015.

meilleures conditions de travail (206). L'autrice observe que le langage utilisé pour qualifier »le labeur humain et animal« relevait d'un même registre (»*animal turn*«, 211).

La logique commerciale dans les Indes occidentales échappait en partie aux rivalités entre les puissances européennes, notamment en raison du commerce clandestin. Toutefois, le jeu de la guerre et de la neutralité influençait les stratégies des acteurs privés. Malgré les remontrances du Parlement de Westminster, les navires des colonies américaines pouvaient accoster à la Martinique ou encore à Saint-Eustache, territoire néerlandais (203). Inversement, le commerce clandestin de »mules« espagnoles était envisagé par l'île britannique de la Barbade (204). Le recours à des approvisionnements extérieurs à l'empire espagnol – par exemple auprès des éleveurs de la Nouvelle-Angleterre – affaiblissait également les îles françaises et néerlandaises en cas de conflit avec la Grande-Bretagne. La prééminence espagnole s'exprimait aussi à travers l'île de Saint-Eustache, décrite comme un »centre de distribution« pour un trafic ayant pour origine le Venezuela (206). L'indépendance des États-Unis, quant à elle, créa de nouvelles opportunités commerciales pour les éleveurs de la Nouvelle-Angleterre avec les colonies des puissances alliées contre George III (209). Au cours du XIX[e] siècle, l'élevage se déplaça plutôt aux états du Sud des États-Unis.

Quelles conséquences en tirer pour les historiens du droit? Le volume, bien que solidement ancré dans la littérature historique et dans les archives (8), se réfère relativement peu aux sources juridiques dogmatiques ou à une théorie de »production du droit«.[9] Le lecteur pourrait, par exemple, s'attendre à des références aux travaux de Stephen Neff[10] ou Éric Schnakenbourg[11] sur la neutralité, de Holly Brewer sur l'esclavage et l'empire britannique[12] ou encore à Lauren Benton sur l'agentivité au sein de l'Empire britannique,[13] ou sur les relations inter-impériales de l'époque moderne.[14] On peine également à trouver des références au droit canonique. L'histoire du droit ne constitue qu'une grille de lecture parmi d'autres, mais elle contribuerait à clarifier. L'on ne peut que se réjouir d'un certain »retour au droit« *(»turn to law«)* chez les historiens.

Le volume constitue une source d'inspiration pour de nouvelles recherches en histoire du droit, ne fût-ce que pour la synthèse de travaux récents, qui peut servir d'introduction à la recherche. L'alternance de contributions plus théoriques et historiographiques avec des études de cas produit à la fois une riche bibliographie et des indices précieux de sources imprimées, numérisées et manuscrites. Les sujets abordés ici le sont rarement dans un même et seul ouvrage, ce qui a le mérite de traiter des questions ensemble sans déterminisme ou parti pris. Comme le volume est né sous les auspices de l'historiographie atlantique, les contributions lient les américanistes aux spécialistes des différents empires européens. Les interstices peuvent se révéler fructueuses. Ici et là, de petites erreurs sont à répertorier (29–30: *mare librum* (2x); 116: l'*asiento* ne pouvait plus être »hollandais« en 1713).[15]

■

9 Tamar Herzog, Thomas Duve, What Is Legal History of Latin American Law in a Global Perspective?, in: id. (eds.), The Cambridge History of Latin American Law in Global Perspective, Cambridge 2024, DOI 10.1017/9781009049450.002.

10 Stephen C. Neff, The Rights and Duties of Neutrals. A General History, Manchester 2000.

11 Eric Schnakenbourg, Entre La Guerre et La Paix: Neutralité et Relations Internationales, XVII[e]–XVIII[e] siècles, Rennes 2013, DOI 10.4000/books.pur.113108.

12 Holly Brewer, Creating a Common Law of Slavery for England and Its New World Empire, in: Law and History Review 39,4 (2021) 765–834, DOI 10.1017/S0738248021000407.

13 Lauren Benton, Lisa Ford, Rage for Order: The British Empire and the Origins of International Law, 1800–1850, Cambridge 2016.

14 Lauren Benton, A Search for Sovereignty. Law and Geography in European Empires, 1400–1900, Cambridge 2010, DOI 10.1017/CBO9780511988905.

15 Guillaume Hanotin, Ambassadeur de deux couronnes: Amelot et les Bourbons entre commerce et diplomatie, Madrid 2018, DOI 10.4000/books.cvz.5159.